



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9764^e séance

Mercredi 30 octobre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M ^{me} Barba Bustos
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Cassar
Mozambique	M. Buanahagi
République de Corée	M ^{me} Hong Ahran
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/698)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/698)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/698, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/790, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2753 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le vote d'aujourd'hui marque le début d'une période charnière pour la Somalie et ses partenaires internationaux, ainsi que pour l'Organisation des Nations Unies, alors que nous nous apprêtons à vivre une série de transitions, que ce soit au niveau de la présence politique de l'ONU en Somalie ou, à compter de l'année prochaine, au niveau de la mission de l'Union africaine.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a joué un rôle déterminant depuis sa création en 2013, en appuyant la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie grâce à ses fonctions de bons offices, de fourniture d'orientations générales, de coordination, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Nous sommes reconnaissants aux dirigeants et au personnel de la MANUSOM pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pendant les 11 années qui se sont écoulées depuis la mise en place de la Mission.

Alors que la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM) prend maintenant le relais et entame sa transition vers une équipe de pays des Nations Unies, le Royaume-Uni poursuivra sa collaboration étroite avec toutes les parties prenantes concernées pour veiller à ce que cette transition soit progressive et échelonnée et que la MATNUSOM continue de s'acquitter de son mandat dans des domaines prioritaires pour la Somalie au cours de la première phase. Nous attendons maintenant avec intérêt la tenue d'élections au cours des prochaines années, tant au niveau des États membres de la fédération qu'au niveau national, ainsi que des changements majeurs concernant la présence de l'Union africaine sur le plan de la sécurité. L'ONU continuera de jouer un rôle capital tout au long de ces processus.

Enfin, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Swan, de sa direction et de son engagement. Je remercie également tous mes collègues du Conseil de leur travail constructif sur la résolution 2753 (2024).

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana adressent leurs remerciements au Royaume-Uni pour sa mobilisation constructive et les consultations approfondies qu'il a organisées pendant les négociations sur la résolution 2753 (2024), qui autorise le transfert des tâches de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) à l'équipe de pays des Nations Unies.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana rappellent que le Gouvernement fédéral somalien a demandé que le transfert progressif des fonctions de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

à la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM) soit organisé sur une période de deux ans, en collaboration avec les partenaires concernés, afin d'aider la Somalie à consolider les progrès et les acquis obtenus dans le cadre du processus d'édification de l'État. Nous sommes convaincus que la MATNUSOM travaillera en coordination étroite avec le Gouvernement fédéral somalien et la mission appelée à succéder à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), dans ses efforts de stabilisation et son offensive contre les Chabab.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont donc voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, en vue de promouvoir la bonne mise en œuvre du plan du Gouvernement fédéral somalien pour le secteur de la sécurité et du plan national de transformation, tous deux cruciaux pour la sécurité de la Somalie et de la région en général. L'adoption de cette résolution reflète concrètement notre reconnaissance collective des progrès enregistrés par le Gouvernement fédéral somalien à bien des égards, avec un soutien important de la part de l'ONU depuis de nombreuses années. Ce soutien doit maintenant être adapté aux réalités et aux besoins constatés sur le terrain, ainsi qu'à l'objectif final du transfert des responsabilités au pays hôte, conformément aux principes et aux règles qui régissent la présence, le déploiement et le retrait des opérations des Nations Unies.

Avant l'échéance, il convient de garantir l'application effective de la résolution afin de permettre à la MATNUSOM d'appuyer le processus d'édification de l'État, notamment la révision de la Constitution et l'action menée en vue de la tenue d'élections libres et régulières, dans le cadre de processus inclusifs et transparents et selon le principe « une personne, une voix », notamment par le renforcement des capacités, l'assistance technique et la fourniture d'orientations générales, et la facilitation du dialogue au service de la réconciliation.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur appui indéfectible à la Somalie et exhortent tous les partenaires à poursuivre leurs efforts concertés afin de soutenir le pays dans cette période capitale. Nous soulignons également qu'il importe, dans le cadre de la transition, de continuer de donner la priorité aux intérêts du Gouvernement somalien. Ensemble, nous pouvons aider la Somalie à parvenir à une paix durable, à la sécurité et au développement.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que les États-Unis ont voté pour la résolution 2753 (2024), portant reconduction du

mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui s'appelle dorénavant la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM). Nous estimons que le rôle de la Mission reste essentiel pour mettre en œuvre les priorités que constituent la consolidation de la paix, les réformes, la réconciliation et l'état de droit, et garantir que ces efforts soient menés de façon coordonnée avec ceux qui sont déployés en matière de sécurité. Nous nous félicitons que la résolution reprenne les éléments du mandat de la MANUSOM énoncés dans la résolution 2705 (2023), y compris sa présence sur le terrain, tout en intégrant des recommandations issues de l'examen stratégique réalisé conjointement par l'ONU et le Gouvernement fédéral somalien, s'agissant notamment d'un transfert progressif des tâches.

Nous constatons avec satisfaction qu'au titre de la résolution, le Conseil doit tenir compte des conditions sur le terrain avant le lancement de chaque phase, au cas où la situation évoluerait ou se dégraderait. En outre, grâce à la résolution, les responsables de la MANUSOM/MATNUSOM pourront exercer leurs bons offices et encourager la Somalie à progresser en vue de mener à bien la révision de la Constitution, à préparer des élections nationales et locales libres et régulières, à œuvrer pour la réconciliation politique, nationale et locale et à promouvoir les droits humains, y compris la participation politique des femmes, la liberté d'expression et la protection des journalistes.

En même temps, nous sommes déçus des prescriptions relatives à la communication de l'information. Ce n'est pas le moment de réduire le nombre de rapports et d'exposés au Conseil, en particulier au moment où il se penche sur l'avenir d'une mission devant succéder à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

Enfin, je tiens à remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, Jim Swan, de ses années de service en Somalie. Nous lui sommes très reconnaissants de son leadership.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption par le Conseil, à l'unanimité, de la résolution 2753 (2024), lançant officiellement le processus de transition progressive de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) à la demande du Gouvernement somalien.

Depuis sa création, la MANUSOM a déployé des efforts considérables pour appuyer le processus politique somalien et coordonner l'aide internationale. En cette période cruciale de transition, la Mission d'assistance

transitoire des Nations Unies en Somalie doit respecter le principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Somaliens, renforcer la communication avec le Gouvernement fédéral et lui apporter un soutien plus ciblé, conformément aux priorités nationales en matière de développement.

Il importe que la Mission fasse en sorte de laisser dans son sillage des réalisations durables avant la fin de la transition. À cet effet, elle doit accélérer le transfert de connaissances et de compétences au personnel local et élargir les chaînes d'approvisionnement pour soutenir l'économie locale et améliorer les moyens de subsistance de la population.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2753 (2024), déposée par le Royaume-Uni, qui réorganise les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Nous nous félicitons vivement que le document que nous avons adopté tienne largement compte des priorités de Mogadiscio telles qu'énoncées dans la lettre datée du 30 août 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général. Toutefois, un certain nombre de propositions constructives formulées par des États Membres à titre individuel n'ont pas été retenues. Nous notons que cela inclut entre autres l'initiative chinoise à forte valeur ajoutée visant à augmenter les achats effectués sur le marché somalien par la présence des Nations Unies.

Nous attachons une importance particulière au fait qu'au titre de la résolution, le Conseil de sécurité entend mettre fin au mandat de la Mission au plus tard le 31 octobre 2026. À cet égard, nous souscrivons à l'intention de Mogadiscio d'incorporer rapidement les fonctions de la Mission dans le système national. Nous considérons pour acquis qu'une coordination étroite sera assurée, au niveau requis, entre la MANUSOM, l'équipe de pays des Nations Unies et les services somaliens compétents. Nous demeurons convaincus que la fin du mandat de la Mission et le transfert de ses fonctions constituent une étape importante sur la voie de l'édification de l'État en Somalie, l'objectif ultime étant pour Mogadiscio de pouvoir assurer

en toute autonomie la paix et la sécurité sur l'ensemble de son territoire souverain.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au rédacteur, le Royaume-Uni, et aux délégations du Conseil de sécurité pour leur participation constructive tout au long des négociations sur la résolution concernant la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM). Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2753 (2024), qui témoigne de la détermination du Conseil à faire suite à la requête du Gouvernement fédéral somalien au sujet du transfert progressif des responsabilités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) à une équipe de pays des Nations Unies dans les deux prochaines années.

Je profite de l'occasion pour saluer le rôle de chef de file du Secrétaire général Guterres et le dévouement du personnel de la MANUSOM durant ces 10 dernières années. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de transition et l'équipe de pays des Nations Unies à la réalisation de nos priorités, en particulier la mise en œuvre d'initiatives de développement à long terme. De plus, il est essentiel de donner la priorité au transfert des responsabilités aux autorités nationales pendant la phase de retrait. Dans cet esprit, nous encourageons la MATNUSOM à déployer des efforts soutenus pour effectuer ses achats sur le marché national et employer du personnel recruté sur le plan national, en particulier des Somaliennes, afin de contribuer au renforcement des capacités locales et à l'investissement dans l'économie locale durant la transition.

Enfin, le Gouvernement fédéral somalien reste déterminé à répondre aux aspirations du peuple somalien alors que nous poursuivons nos efforts en faveur de la paix et du développement durable.

La séance est levée à 10 h 20.